



Paris, le 06 octobre 2021

Doubler le nombre de candidats aux certifications professionnelles dès 2023 : la branche métallurgie donne les clés aux salariés et aux entreprises pour passer à l'action

Dans son accord national du 8 novembre 2019 relatif à l'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle, les partenaires sociaux de la métallurgie se sont fixés comme objectif de doubler le nombre de personnes certifiées d'ici à 2023. Afin de soutenir cette ambition, la branche de la métallurgie lance, avec le soutien de l'OPCO 2i, une campagne d'information et de sensibilisation à destination des salariés et des entreprises, pour valoriser les opportunités liées aux certifications professionnelles de la branche.

Les certifications, un levier majeur pour répondre aux défis de l'industrie

L'objectif de doubler le nombre de personnes certifiées d'ici à 2023 s'inscrit au service de l'ambition de la branche de mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises, accrus par un contexte de transitions écologique et numérique qui impliquent des compétences nouvelles. Chaque année, la métallurgie a plus de 100 000 nouveaux besoins en recrutement. Cet objectif vise également à développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs ainsi que l'attractivité des métiers de la métallurgie.

Face à ces défis, le dispositif de certification représente une réponse importante aux différents besoins en compétences. Il permet d'apporter de la polyvalence aux salariés et d'accompagner les entreprises pour rester compétitives face à des mutations importantes : transition écologique, digitalisation, nouvelles technologies, changements organisationnels...

Les certifications professionnelles de la métallurgie apportent des réponses concrètes à ces problématiques : il s'agit d'une véritable opportunité pour faire valoir ses compétences et construire un parcours professionnel valorisé. Pour les salariés, c'est une véritable reconnaissance : ils peuvent l'obtenir par la VAE (validation d'acquis d'expérience) ou avec un parcours de formation sur-mesure, répondant ainsi à leurs aspirations professionnelles, comme au juste besoin en compétences des entreprises.

Avec leur enseignement pratique, la plupart du temps sur le poste de travail, les certifications professionnelles connaissent un taux de réussite supérieur à 90 %.

Une rénovation de grande ampleur du dispositif des certifications professionnelles de la métallurgie

Créé il y a plus de 30 ans, le dispositif porté par la branche permet aujourd'hui de proposer aux entreprises et salariés de la métallurgie 165 CQPM dont 5 CQP Interbranches et 9 Certificats de compétences de la Métallurgie. Pour assurer son adéquation avec les besoins des entreprises, la branche implique les entreprises, que ce soit pour sa conception ou pour sa mise en œuvre puisque l'entreprise donne son avis sur la validation des compétences des candidats.

La branche a pour ambition de réviser l'ensemble de ses certifications professionnelles et de les enregistrer au RNCP ou au Répertoire Spécifique pour gagner en visibilité et justifier le niveau de qualité du dispositif au-delà du périmètre de la métallurgie. Cette montée en qualité du dispositif de certification se traduit également par la mise en place du processus d'habilitation CERTIMETAL des près de 400 organismes de formation préparant aux certifications et par la professionnalisation du réseau des UIMM territoriales, agissant par délégation de la branche de la métallurgie.



Une campagne d'information et de sensibilisation pour faire connaître les dispositifs

La branche métallurgie, avec la contribution de l'OPCO2i, lance aujourd'hui une campagne de promotion des certifications professionnelles, en mettant à la disposition de ses partenaires un certain nombre de supports d'information pour qu'ils soient des ambassadeurs des certifications professionnelles auprès des entreprises et de leurs salariés.

Un test en ligne est notamment proposé pour permettre aux salariés de se renseigner sur les parcours qui leur sont offerts parmi les 200 certifications « métallurgie », accessible à www.certifications-metallurgie.fr

Au-delà de ce test, le groupe de travail paritaire « Certifications » a mis en place un dispositif pour informer et partager avec tous les professionnels les atouts des certifications.



Des outils pédagogiques ont été créés pour expliquer simplement comment fonctionnent les certifications (CQPM, CCPM, Blocs de compétences, CQPI, certifications interbranches). Des salariés et des RRH ont également été interrogés pour partager leur expérience : la construction des parcours, l'aspect concret des formations lorsqu'elles sont nécessaires, les apports des compétences acquises au quotidien, l'envie de s'impliquer et d'évoluer dans sa carrière...

La branche facilite également la communication des entreprises vers leurs salariés, en mettant à leur disposition un livret RH, ainsi que des outils à personnaliser.

Contacts presse :

UIMM : Etienne Dubanchet – etienne.dubanchet@plead.fr – 06 62 70 09 43

CFDT FGMM : Christelle TOUZELET KHELF - christele.touzelet@fgmm.cfdt.fr

CFE-CGC Métallurgie : Marguerite M'Balla - marguerite.mballa@metallurgie-cfecqc.com ; José Clarysse - jose.clarysse@gmx.fr

FO Métaux : contact@fo-metiaux.fr ; Edwin Liard - eliard@fo-metiaux.fr